

Le 20 février, le PETR du Pays Monts et Barrages a organisé la réception d'une passe à poissons à la Chabassière (commune de Saint-Méard) sur un affluent du ruisseau de Ligonat réalisé dans le cadre du programme « Sources en action ».

Réception de chantier de création d'une passe à poissons à la Chabassière

Cette réception de chantier a eu lieu en présence de M. Lavaud, maire de Saint-Méard, M. Didier, vice-président du PETR, M. Barriere, président de l'AAPPMA de Linards, de l'entrepreneur M. Marecchia, M. David, technicien de la Fédération de pêche de Haute-Vienne et de Mme Malraison et M. Laurent, chargés de mission du PETR.

Initialement, le chantier de création de la passe avait été confié au chantier d'insertion du Relais Infos Services. Cependant, l'état du radier du pont ne permettait pas de réaliser les travaux dans de bonnes conditions. C'est pourquoi, dans un deuxième temps, les travaux de consolidation du radier et de création de la passe à poissons ont été confiés à l'entreprise Marecchia.

L'ouvrage sous la route présentait une chute de 78 cm, le rendant infranchissable à la montaison des truites. Les diagnostics effectués sur ce ruisseau montrent que cet ouvrage était le premier obstacle rencontré sur ce cours d'eau depuis le ruisseau de Ligonat, et que certaines zones en amont étaient favorables à la reproduction de la truite.

La reconnexion du ruisseau de Li-



Les acteurs de la réalisation sur les lieux du chantier.

gonat à l'aval de l'ouvrage avec les zones de frayères à l'amont de celui-ci permet de redonner l'accès aux truites des différentes zones nécessaires à l'accomplissement de leur cycle biologique.

L'aménagement de la passe à poissons a consisté à fractionner la

chute totale en plusieurs petites chutes franchissables par les truites grâce à la mise en place de bassins bétonnés munis de parois en bois.

Le chantier d'aménagement de la passe à poissons, porté par le PETR, s'élève à 3.418,34 €, et est

financé à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, 20 % par la Région Nouvelle-Aquitaine et 30 % par la commune de Saint-Méard, qui a pris à sa charge la réfection du radier pour un montant supplémentaire de 4.400 €.

SAINT-MEARD

Le club « La Joie de Vivre » reconduit son bureau

Le jeudi 9 février, le club « La Joie de Vivre » a tenu son assemblée générale.

Plus de 60 adhérents y ont assisté. Le président a remercié toutes les personnes qui ont bien voulu se déplacer et a souhaité la bienvenue aux nouveaux adhérents. La secrétaire a retracé les activités de l'année écoulée: 3 repas, 2 thé Dansants, 2 voyages d'une journée et 1 sortie au Zénith de Limoges, 1 concours de belote et 1 loto. Chaque manifestation a obtenu un bon succès. Puis le trésorier a présenté les comptes. Le rapport financier fait apparaître un équilibre relatif. Ce budget permet de reconduire les mêmes prestations à savoir: un repas gratuit aux adhérents, une participation au repas de Noël et aux différents voyages, etc. Le conseil d'administration

